

doc
CA1
EA94
96C15
FRE

DOCS
CA1 EA94 96C15 FRE
Le Canada et le maintien de la
paix. --
59750213

.63452785 (P)



LE CANADA ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

Quand les Canadiens pensent aux activités que leur pays mène à l'étranger, les opérations de maintien de la paix sont les premières qui leur viennent à l'esprit. En effet, le Canada a participé à la grande majorité des missions de cette nature décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le gouvernement a déclaré clairement que le maintien de la paix constitue un élément très important de la contribution de notre pays au système multilatéral. Il ne s'agit pas seulement de perpétuer une tradition pour laquelle les Canadiens jouissent dans le monde d'une réputation méritée, mais plutôt de faire une importante contribution à la paix et à la sécurité internationales.

EN QUOI CONSISTE LE MAINTIEN DE LA PAIX?

Les Nations unies ont fait des expériences avec divers types d'observateurs militaires immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale et ont déployé des missions plus importantes au Cachemire et en Palestine, à la fin des années 1940. Néanmoins, l'expression « maintien de la paix » n'est entrée dans le langage courant qu'en 1956, date à laquelle M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, a proposé de déployer à Suez les forces internationales sous la direction de l'ONU. Pour cette initiative visionnaire, M. Pearson a reçu le Prix Nobel de la paix en 1957.

Dans son rapport de 1992 au Conseil de sécurité intitulé *Agenda pour la paix*, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a déclaré que le maintien de la paix :

consiste à établir une présence des Nations unies sur le terrain, ce qui n'a jusqu'à présent été fait qu'avec l'assentiment de toutes les parties concernées, et s'est normalement traduit par un déploiement d'effectifs militaires et/ou de police des Nations unies et, dans bien des cas, de personnel civil. Cette technique élargit les possibilités de prévention des conflits aussi bien que de rétablissement de la paix.

Traditionnellement, les gardiens de la paix étaient placés entre les belligérants pour superviser les cessez-le-feu et, à l'occasion, le retrait des forces. Ces dernières années, cependant, la nature des conflits a changé et la communauté internationale est plus disposée à réagir aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Les opérations de maintien de la paix se sont donc adaptées aux circonstances. Les ressources qui leur sont allouées sont maintenant utilisées dans différentes situations, allant de la supervision des cessez-le-feu à la fourniture d'aide humanitaire, en passant par la surveillance d'élections et le déminage. Au Cambodge (de 1991 à 1993), les Nations unies ont été chargées de désarmer les factions en guerre, de rapatrier les réfugiés, de faire respecter les droits de la personne, de superviser les ministères importants du gouvernement national et d'organiser des élections provisoires. En Somalie (de 1992 à 1993) et en Bosnie (depuis 1992), les Casques bleus ont été déployés non pour faire respecter un cessez-le-feu, mais plutôt pour assurer la distribution des secours et pour stabiliser la situation.

« Je n'exagère pas l'importance de ce qui a été accompli. Ces opérations seraient vaines dans une querelle entre les grandes puissances ou pour s'opposer à elles. Mais elles ont pu éviter qu'un feu de paille ne se transforme en brasier dévastateur... et elles pourraient y parvenir à nouveau dans l'avenir, dans des circonstances similaires.

Nous avons au moins amorcé le processus à ce moment-là. Si nous ne construisons pas sur cette base quelque chose de plus permanent et de plus solide, une fois de plus nous n'aurons tenu aucun compte des réalités, nous aurons laissé passer des possibilités et trahi notre devoir. »

M. Lester Pearson à la cérémonie de remise du Prix Nobel de la paix, à Oslo, le 11 décembre 1957

Ainsi, un élément civil important a été ajouté au caractère traditionnellement militaire du maintien de la paix, et l'expression elle-même a pris un sens assez flou, désignant à la fois la prévention des conflits, la consolidation ou le rétablissement de la paix et la reconstruction politique et sociale des sociétés dévastées.

Le maintien de la paix ne représente que l'un des outils de la panoplie dont dispose la communauté internationale pour faire face aux conflits. On peut citer en outre :

- **la diplomatie préventive**, qui a pour objet d'éviter que des différends ne surgissent, d'empêcher que ceux qui existent déjà ne se transforment en conflits et, si des conflits éclatent, de faire en sorte qu'ils s'étendent le moins possible. Elle peut comprendre des règlements négociés ou des mesures d'instauration de la confiance et de contrôle des armements. Elle peut aussi nécessiter un **déploiement préventif**, à savoir, l'envoi de contingents comme moyen de dissuasion pour éviter les agressions. Un exemple en est le déploiement des forces onusiennes dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.
- **l'imposition de la paix**, qui implique que la communauté internationale ait recours à la force contre un État belligérant afin d'essayer de rétablir le statu quo pacifique antérieur. C'est ce qui s'est produit dans le cas de la guerre de Corée (1950-1953) et de la guerre du Golfe (1990-1991), où l'ONU a autorisé qu'une intervention militaire d'une coalition internationale s'oppose à l'agression d'un pays contre un autre. Le Canada a contribué largement aux deux opérations.
- **le rétablissement de la paix**, qui fait allusion principalement à des activités diplomatiques entreprises pour résoudre un conflit. Parmi ces activités, on peut citer la médiation, la conciliation et l'arbitrage.

ENGAGEMENT DU CANADA À L'ÉGARD DU MAINTIEN DE LA PAIX

Sur le boulevard de la Confédération à Ottawa se trouve « Réconciliation », le monument national canadien dédié au maintien de la paix. Inauguré en octobre 1992, ce monument se compose de deux murs convergents, tombant en ruines et recouverts de mauvaises herbes, qui représentent les belligérants. Au point de convergence des murs sont placés trois gardiens de la paix qui symbolisent la réconciliation des combattants. Ce monument rappelle aux Canadiens comme aux étrangers que le Canada est très fier de son bilan en matière de maintien de la paix.

Étant donné que des dizaines de milliers de Canadiens ont servi dans plus de 30 missions différentes, les opérations de paix et de sécurité de l'ONU constituent la majorité des engagements militaires internationaux auxquels participe le Canada. Bien que les gardiens de la paix soient issus de toutes les composantes des Forces canadiennes (l'armée, la marine et l'aviation), la vaste majorité provient de l'armée en raison des tâches à accomplir. En outre, des milliers d'hommes et de femmes de la Gendarmerie royale du Canada, d'Élections Canada, de la Croix-Rouge canadienne et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de notre pays ont participé à des missions de maintien de la paix. Plus de 100 membres du personnel militaire canadien ont été tués et des centaines d'autres ont été blessés au service de la paix.

Le Canada fait partie du petit groupe de pays à qui les Nations unies font régulièrement appel quand elles ont besoin de conseils en matière de maintien de la paix et quand elles veulent une contribution militaire experte. Nos forces sont professionnelles, bien entraînées et très motivées; elles disposent d'un vaste réservoir de

connaissances et d'expérience auxquelles elles peuvent avoir recours quand elles sont confrontées à des crises imprévues. Les soldats canadiens ont prouvé à maintes reprises leur capacité de garder leur calme dans les situations les plus difficiles. Ainsi, les Forces canadiennes ont des unités et des soldats de réserve prêts à être déployés dans le monde entier à la demande de l'ONU.

POURQUOI ET QUAND LE CANADA S'ENGAGE-T-IL?

Les gouvernements canadiens successifs se sont efforcés de faire en sorte que la paix et la sécurité internationales soient assurées par la coopération multilatérale, plutôt que par une action unilatérale. Ils ont toujours considéré le maintien de la paix comme l'un des mécanismes les plus importants pour faire face aux crises. L'approche du

Canada dans ce domaine se fonde sur le principe que la gestion fructueuse des conflits requiert un assortiment d'outils qui empêchent les conflits d'éclater et permettent de résoudre pacifiquement ceux qui se sont déjà déclarés.

La décision de créer une force de maintien de la paix des Nations unies est habituellement prise d'abord par le Conseil de sécurité de l'ONU. Étant donné que cette organisation n'a pas de force armée propre, le secrétaire général doit demander aux États membres de fournir des forces spéciales pour chaque opération.

La décision du Canada de faire une contribution est prise après avoir examiné :

- s'il existe un mandat clair et réalisable émanant d'une autorité politique compétente comme le Conseil de sécurité;
- si les parties au conflit ont accepté la présence d'une opération de maintien de la paix de l'ONU et la participation des troupes canadiennes à cette opération;
- si la mission de maintien de la paix se déroule dans le cadre d'un processus visant à aboutir à un règlement politique du conflit;
- si le nombre de soldats et la composition internationale de l'opération sont adaptés au mandat;
- si l'opération dispose d'un financement suffisant et présente une structure logistique satisfaisante;
- si les dangers que courent les soldats canadiens restent dans des limites raisonnables.

En outre, un certain nombre de considérations plus précises influent sur la décision d'engager ou non le Canada dans une opération de maintien de la paix. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) détermine si une contribution canadienne serait compatible avec les relations politiques générales que le Canada entretient avec le pays ou la région en question et il évalue la demande sous l'angle des engagements multilatéraux existants.

S'il s'agit d'une contribution militaire, le ministère de la Défense nationale évalue la disponibilité du personnel et la capacité du Canada à répondre aux exigences. Si la demande porte sur des policiers civils, la Gendarmerie royale du Canada et d'autres forces de police effectuent la même évaluation. Si elle concerne la surveillance d'élections, les représentants d'Élections Canada sont consultés.

Le Canada est très désireux d'apporter son aide aux Nations unies chaque fois que c'est possible. Néanmoins, ses ressources limitées l'obligent à choisir les opérations qu'il va appuyer et ses façons de procéder. Ce n'est qu'en de rares occasions choisies avec soin qu'il peut envoyer des unités militaires formées, comme il l'a fait en Bosnie-Herzégovine. Le plus souvent, des officiers supérieurs sont fournis ainsi que l'exceptionnelle compétence canadienne. Ainsi, les décisions concernant les contributions sont déterminées par plusieurs facteurs.

Premièrement, le Canada met l'accent sur l'aide apportée à la « phase préliminaire » des opérations de maintien de la paix. Cela signifie trouver des idées pour rendre le Secrétariat des Nations unies plus sensible aux événements internationaux, offrir du personnel à l'ONU pour des fonctions de planification explicites, l'aider à planifier et à coordonner les phases initiales des opérations et jouer le rôle de chef de file sur le terrain en fournissant des officiers supérieurs. L'accent mis sur l'amélioration de la planification et des fonctions administratives de l'ONU, lequel repose sur la grande expérience du Canada en matière de maintien de la paix, permet d'assurer que les opérations sont effectuées avec le maximum d'efficacité.

Deuxièmement, au sein des missions de l'ONU, le Canada joue des rôles qui font appel à ses points forts particuliers. Comme exemples, on peut citer les groupes des communications, de la logistique et des services médicaux, que le Canada a fournis au Rwanda, ainsi que les opérations de déminage, auxquelles les Canadiens ont participé au Cambodge.

Troisièmement, le Canada essaie d'apporter des contributions qui non seulement soient utiles pendant la phase de maintien de la paix, mais aussi qui facilitent la reconstruction de la société, au sens le plus large; il s'agit de la période « d'édification de la paix » qui suit un règlement pacifique. À Kigali, les troupes canadiennes ont ouvert des aéroports et aidé à rétablir des communications vitales. En Haïti, la GRC a fourni un entraînement à la police locale pour la transformer en une unité professionnelle convenant à une société démocratique.

Quatrièmement, le Canada essaie d'intervenir rapidement quand des besoins apparaissent soudainement et que la communauté internationale a besoin qu'on réagisse de toute urgence.

Le Cabinet du premier ministre est impliqué dans toutes les nouvelles opérations et demandes de l'ONU. Une fois effectuées les évaluations susmentionnées, le Cabinet prend la décision finale au sujet de la participation du Canada.

La plupart des mandats pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont d'une durée limitée. Ils expirent après une certaine période, souvent après six mois, et ils doivent être prolongés par le Conseil de sécurité de l'ONU si l'opération doit se poursuivre. Les engagements canadiens en matière de maintien de la paix ne sont donc pris également que pour une durée limitée et font régulièrement l'objet d'une réévaluation avant d'être renouvelés.

Il n'existe pas d'obligation légale à l'effet que le Parlement approuve la participation du Canada à une mission de maintien de la paix. Néanmoins, on assiste à une participation parlementaire plus active en ce qui concerne les questions de sécurité. Ces dernières années, la Chambre des communes a tenu une série de débats sur le sujet du maintien de la paix.

Comme les autres États membres de l'ONU, le Canada verse sa quote-part pour toutes les opérations de maintien de la paix, qu'il y participe ou non. Cette quote-part sert à faire face aux dépenses des Nations unies et permet à cette organisation de rembourser les pays qui fournissent des contingents. Elle ne couvre pas les contributions volontaires en nature ou autres, ni les frais indirects encourus par les États membres. Quand le Canada participe à une opération de maintien de la paix, les coûts en personnel et en matériel sont supérieurs au remboursement effectué par l'ONU. Ces frais supplémentaires sont assumés par le gouvernement canadien.

LA NATURE CHANGEANTE DU MAINTIEN DE LA PAIX

Depuis la fin de la guerre froide, l'ONU a organisé des missions de maintien de la paix à un rythme accéléré. Entre 1991 et la fin de 1994, 21 nouvelles missions ont été établies, soit trois de plus que pour l'ensemble des 43 années précédentes. À la fin de 1994, on comptait plus de 78 000 Casques bleus de l'ONU déployés dans le monde entier, dont plus de 10 000 étaient des civils. Cette augmentation de la demande pour les gardiens de la paix est due en partie à une intensification des conflits régionaux et locaux. Elle a coïncidé avec le fait que les membres du Conseil de sécurité de l'ONU sont plus disposés à utiliser le maintien de la paix comme instrument central de gestion et de règlement des conflits.

La reconstitution des institutions gouvernementales, la surveillance des élections et la réduction des stocks d'armes ne représentent que quelques-unes des nouvelles missions que remplissent maintenant les gardiens de la paix. En outre, un élément de force figure de plus en plus souvent dans les résolutions du Conseil de sécurité établissant le mandat des opérations de maintien de la paix.

« Si la communauté internationale devait faire quelque chose, c'est en tirer des leçons... et prendre les dispositions nécessaires pour mandater et équiper l'ONU pour qu'elle devienne le gestionnaire des crises dans un monde où les conflits et les catastrophes nécessitant une aide humanitaire semblent devenir une tendance de plus en plus fréquente. »

Mgén Roméo Dallaire, Ancien commandant des forces de la MINUAR

La forte augmentation du nombre de missions de maintien de la paix et la multiplication des tâches des Casques bleus posent de nombreux problèmes à l'ONU et à ses États membres. Certains de ces problèmes sont d'ordre politique, alors que la communauté internationale assume la responsabilité de situations qui constituaient jusqu'ici

les affaires internes des États concernés. D'autres sont d'ordre militaire, alors que les soldats participent à des missions aussi dangereuses que complexes. D'autres encore sont des questions financières, alors que les opérations demandent la participation de dizaines de milliers de personnes, au lieu de quelques milliers comme autrefois. Les coûts du maintien de la paix ont tellement augmenté qu'ils sont maintenant bien supérieurs au budget ordinaire de l'ONU.

Celle-ci ne dispose pas actuellement de ressources humaines, financières ou techniques suffisantes pour pouvoir répondre à la demande croissante de maintien de la paix. Alors que l'ONU doit continuer de jouer le rôle principal, les organisations et les groupes régionaux peuvent lui apporter leur aide. Ces organisations sont souvent plus proches des sources d'insécurité sur les plans politique et culturel et, par conséquent, ont directement intérêt à essayer d'empêcher que les tensions ne dégèrent en conflits. Bien que la plupart des organisations régionales ne disposent pas des moyens nécessaires pour organiser elles-mêmes des opérations de maintien de la paix, elles peuvent se charger d'établir des mécanismes de prévention des conflits et entreprendre des initiatives de diplomatie préventive qui pourraient réduire la nécessité du maintien de la paix. Dans les cas où ce dernier est indispensable, les organisations régionales peuvent renforcer la coopération de leurs membres qui participent à l'opération, augmentant ainsi l'efficacité globale de celle-ci.

Pour remédier d'une manière rapide et professionnelle aux crises qui exigent une intervention internationale, l'ONU et ses États membres doivent constamment réexaminer en profondeur la façon dont les opérations de maintien de la paix sont gérées. À Ottawa, dans d'autres capitales mondiales et au siège de l'ONU à New York, un nouveau consensus fait jour selon lequel toute intervention de cette organisation doit être clairement définie, solidement appuyée et financée efficacement. Les États membres doivent examiner la capacité de l'ONU d'organiser et de lancer de nouvelles missions, son aptitude à conserver des chaînes évidentes de commandement et de prise de décision entre son siège et les missions à l'étranger et la faculté des forces onusiennes sur le terrain, souvent composées de nombreuses nationalités différentes, de coordonner leurs efforts.

FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS

« L'époque actuelle appelle une réflexion nouvelle, un effort commun et la mise au point de moyens inédits de régler les crises... Les caractéristiques nouvelles des conflits exigent de nous perception, adaptation, créativité et courage... Avant toute chose, elles exigent une volonté de coopération et un attachement à un multilatéralisme véritable plus profonds que jamais auparavant. »

Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'ONU, Supplément à l'Agenda pour la paix

Le Canada a été à l'avant-garde des efforts pour résoudre les nouveaux problèmes que posent les opérations internationales de maintien de la paix. En février 1994, le gouvernement a annoncé la création du Centre canadien Lester B. Pearson pour le maintien de la paix. Situé à l'emplacement d'une ancienne base militaire à Cornwallis, en Nouvelle-Écosse, ce centre offre une formation qui porte sur les principes de base du maintien de la paix ainsi que sur ses aspects plus pratiques.

En avril 1994, le Canada a organisé un « séminaire de remue-méninges » à Ottawa, où des représentants de l'ONU et des pays fournisseurs de contingents ont discuté de questions relatives à l'orientation politique, au commandement, au contrôle et à la formation du personnel du maintien de la paix. En septembre 1994, il a entrepris de préparer une étude sur la capacité de réaction rapide de l'ONU pour la présenter à la 50^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre 1995. Cette étude consistait essentiellement à faire des propositions pratiques en vue d'augmenter la capacité de l'ONU à réagir plus rapidement en cas de crise.

Comme l'avait prévu M. Pearson, les opérations de maintien de la paix sont devenues l'outil de règlement des conflits que préfèrent de nombreuses organisations multilatérales. Le Canada, doté d'une compétence et d'une expérience reconnues à l'échelle internationale, contribue à adapter le maintien de la paix afin qu'il réponde aux exigences du nouveau climat de l'après-guerre froide. Le Canada continuera de choisir soigneusement ses contributions afin de faire le meilleur usage possible de ses précieuses ressources. Le gouvernement veillera également, comme par le passé, à ce que la participation canadienne soit fermement appuyée par le public canadien et le Parlement.

Contribution actuelle du Canada aux opérations de maintien de la paix

Au 1^{er} mai 1996, plus de 1 070 militaires canadiens participaient à 10 missions onusiennes, ce qui place le Canada au sixième rang des pays fournissant des contingents.

Pays	Missions	Militaires canadiens	Début	Fin de mandat
Corée	UNCMAC	1	1953	indéterminé
Moyen-Orient	ONUST	13	1954	indéterminé
Chypre	FNUC	2	1964	indéterminé
Syrie (Golan)	FNUOD	190	1974	indéterminé
Sinaï	FMO (non onusienne)	28	1986	indéterminé
Iraq et Koweït	MONUIK	4	1991	indéterminé
Iraq	CSNU	3	1991	indéterminé
Ex-Yougoslavie	FPNU	5	1992	30 juin 1996
	IFOR	1 000	1996	20 décembre 1996
Cambodge	CCD	6	1992	indéterminé
Haiti	MINUHA	750	1993	30 juin 1996
Guatemala	MINUGUA	2	1994	28 mars 1996

Corée	Le Canada participe à la Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations Unies (UNCMAC), établie en 1953.
Moyen-Orient	En 1954, le Canada s'est joint à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), créé en 1948 pour surveiller le cessez-le-feu et l'armistice général conclus entre Israël et l'Égypte, d'une part, et Israël, le Liban-Syrie, d'autre part.
Chypre	La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (FNUC), qui a été mise sur pied en 1964, est chargée de veiller au respect de la loi et au maintien de l'ordre dans ce pays. Le Canada fournit actuellement deux employés militaires qui travaillent au quartier général de la FNUC. Cette mission est financée par des contributions de la Grèce, de la Turquie et du Royaume-Uni.
Syrie (Golan)	En 1974, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été mise sur pied pour superviser le cessez-le-feu et le redéploiement des forces israéliennes et syriennes. Le contingent du Canada auprès de la FNUOD fournit à cette dernière un appui logistique et technique ainsi que des services de communications.
Sinaï	La Force multinationale et Observateurs (FMO), qui est indépendante de l'ONU, est chargée de surveiller le respect de l'Accord de Camp David, entente tripartite conclue en 1979 entre l'Égypte, Israël et les États-Unis. Le Canada participe à la FMO depuis 1986.
Iraq et Koweït	Depuis avril 1991, une équipe d'observateurs militaires canadiens fait partie de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), qui est stationnée dans la zone démilitarisée située le long de la frontière entre l'Iraq et le Koweït.

- Iraq En avril 1991, le Canada s'est joint à la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU) chargée de procéder à des inspections en Iraq et, si nécessaire, de détruire les armes biologiques et chimiques trouvées dans ce pays.
- Ex-Yougoslavie Depuis mars 1992, le Canada fournit, en Ex-Yougoslavie, un des plus gros contingents des forces des Nations Unies. Aujourd'hui, quelque 1 000 militaires canadiens servent au sein de la Force de mise en oeuvre de la paix de l'OTAN (IFOR) en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. De plus, nous participons également à la Force de maintien de la paix des Nations Unies (FPNU) en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (UNMOP).
- Cambodge Le Canada fournit au Centre cambodgien de déminage (CCD) six employés chargés d'enseigner les techniques et les normes de sécurité applicables au déminage, ainsi que les compétences en matière de gestion et de prise de décisions requises à l'appui des opérations de déminage.
- Haïti La Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a été mise sur pied en juin 1993. En mars 1995, le Canada a dépêché 100 agents de police et 450 militaires canadiens en Haïti afin d'aider le gouvernement à maintenir un environnement stable et sûr, à moderniser ses forces armées et à créer un corps de police distinct. Actuellement, 750 militaires canadiens y sont déployés.
- Guatemala Le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) consiste à assurer le respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de la personne au Guatemala conclu entre le gouvernement du Guatemala et le groupe d'opposants rebelles. La MINUGUA collabore également au renforcement des institutions encadrant la protection des droits de la personne au Guatemala et vérifie l'application de certains volets de l'entente conclue au sujet de l'identité et des droits de la personne des populations autochtones.

**Pays fournissant les plus gros contingents aux opérations de maintien de la paix
(données de l'ONU au 30 avril 1996)**

Bangladesh	1 682	Canada	1 070
Inde	1 180	Pakistan	989
Fédération de Russie	1 163	Finlande	981
Brésil	1 118	Pologne	958
Jordanie	1 074	Norvège	914

Historique des opérations de maintien de la paix et contribution du Canada

(Nota : Les missions en gras sont celles auxquelles le Canada participe toujours.)

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Balkans	UNSCOB	1947-1951	Inconnu	0	Comité spécial des Nations Unies pour les Balkans. S'assurer que la Grèce, l'Albanie, la Bulgarie et la Yougoslavie se conforment aux recommandations de l'ONU.
Corée	CTNUC	1947-1948	30	2	Commission temporaire des Nations Unies. Superviser les élections en Corée du Sud.
Inde, Pakistan (Cachemire)	UNMOGIP	1949 à nos jours	102	27	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Superviser le cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan.
Corée	UNCMAC	1953 à nos jours	Inconnu	1	Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations Unies. Superviser les accords d'armistice conclus en 1953.
Moyen-Orient	ONUST	1948 à nos jours	572	22	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Superviser le cessez-le-feu intervenu en 1948 et l'application des accords ultérieurs d'armistice et de paix.
Indochine	CISC	1954-1974	400	133	Commission internationale de surveillance et de contrôle (opération non entreprise par l'ONU). Superviser le retrait des forces françaises.
Égypte	FUNU	1956-1967	6 073	1 007	Force d'urgence des Nations Unies. Superviser le retrait des forces françaises, britanniques et israéliennes du Sinaï.
Liban	GONUL	1958	590	77	Groupe d'observation des Nations Unies. Garantir la sécurité des frontières libanaises.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Congo	ONUC	1960-1964	19 828	421	Opération des Nations Unies au Congo. Assurer le maintien de l'ordre.
Nouvelle-Guinée occidentale	FSNU	1962-1963	1 500	13	Force de sécurité des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale. Garantir paix et sécurité à l'Autorité exécutive temporaire de l'ONU.
Yémen	MONUY	1963-1965	190	36	Mission d'observation des Nations Unies au Yémen. Surveiller la cessation du soutien accordé par l'Arabie saoudite et le retrait des forces égyptiennes.
Chypre	FNUC	1964 à nos jours	6 410	1 126	Force des Nations Unies à Chypre. Assurer le maintien de l'ordre.
République dominicaine	REPDOM	1965-1966	3	1	Mission du représentant du Secrétaire général. Observer le cessez-le-feu et le retrait des forces de l'OEA.
Inde, Pakistan	MONUIP	1965-1966	160	112	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Surveiller le cessez-le-feu.
Nigéria	EON	1968-1969	12	2	Équipe d'observateurs au Nigéria (opération non entreprise par l'ONU). Surveiller le cessez-le-feu.
Égypte, Israël	FUNU II	1973-1979	6 973	1 145	Force d'urgence des Nations Unies II. Surveiller le déploiement des forces israéliennes et égyptiennes.
Viet Nam du Sud	CISC	1973	1 200	248	Commission internationale de surveillance et de contrôle (opération non entreprise par l'ONU). Surveiller la trêve.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Syrie (Golan)	FNUOD	1974 à nos jours	1 340	230	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement au Moyen-Orient. Surveiller le cessez-le-feu et le redéploiement des forces israéliennes et syriennes.
Liban	FINUL	1978 à nos jours	5 900	117	Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Confirmer le retrait des forces israéliennes.
Sinaï	FMO	1986 à nos jours	2 700	140	Force multinationale et observateurs (opération non entreprise par l'ONU). Prévenir la violation de l'Accord de Camp David.
Afghanistan	MBONUAP	1988-1990	50	5	Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan. Confirmer le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan.
Iran, Iraq	GOMNUII	1988-1991	845	525	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran et en Iraq. Surveiller le cessez-le-feu et le retrait des forces.
Angola	UNAVEM	1989-1991	70	0	Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Vérifier le retrait des troupes cubaines.
Namibie	GANUPT	1989-1990	4 500	301	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie. Aider à la transition vers l'indépendance.
Nicaragua	ONUVEN	1989	Inconnu	5	Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua.
Amérique centrale	ONUCA	1989-1992	1 100	174	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale. Vérifier l'application de l'Accord d'Esquipulas.
Afghanistan, Pakistan	BSGAP	1990-1993	10	1	Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan. Fournir un groupe de conseillers militaires.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Haïti	ONUVEH	1990-1991	65	11	Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haïti. Surveiller les élections de 1990.
Iraq, Koweït	MONUIK	1991 à nos jours	1 440	301	Mission d'observation des Nations Unies en Iraq et au Koweït. Surveiller la zone démilitarisée.
Iraq	CSNU	1991 à nos jours	175	9	Commission spéciale des Nations Unies. Procéder à des inspections pour trouver des armes biologiques et chimiques en Iraq et le cas échéant, les détruire.
Angola	UNAVEM II	1991-1994	350	15	Mission de vérification des Nations Unies en Angola. Surveiller le cessez-le-feu.
Sahara occidental	MINURSO	1991 à nos jours	375	34	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Surveiller le cessez-le-feu.
El Salvador	ONUSAL	1991-1995	622	55	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Surveiller le processus devant mener à une réforme militaire, la protection des droits de la personne et la paix.
Balkans	ECMM	1991 à nos jours	300	15	Mission de surveillance de la Communauté européenne (opération non entreprise par l'ONU). Surveiller le cessez-le-feu.
Cambodge	MIPRENUC	1991-1992	Inconnu	103	Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge. Surveiller le cessez-le-feu et mettre sur pied un programme de sensibilisation aux mines.
Cambodge	APRONUC	1992-1993	19 200	240	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge. Assurer les communications et apporter un soutien logistique, mettre en place un programme de sensibilisation aux mines et surveiller le désarmement.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Cambodge	CCD	1992 à nos jours	1 600	12	Centre cambodgien de déminage.
Afrique du Sud	UNOMSA	1992	60	0	Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud. Observer la période préélectorale. Personnel de l'ONU seulement.
Ex-Yougoslavie	IFOR UNPF UNMOP	1992 à nos jours	24 000	2 400	Force de mise en oeuvre de la paix de l'OTAN en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Force de maintien de paix des Nations Unies. Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka.
Mozambique	ONUMOZ	1992-1995	7 500	15	Opération des Nations Unies au Mozambique. Assurer la sécurité, surveiller le déminage et les cessez-le-feu.
Somalie	UNUSOM	1992-1993	Inconnu	12	Opération des Nations Unies en Somalie. Détacher du personnel au quartier général.
Somalie	UNITAF	1992-1993	30 800	1 410	Force multinationale. Distribuer des secours.
Somalie	UNOSOM II	1993-1995	Inconnu	9	Opération des Nations Unies en Somalie. Distribuer des secours.
Haïti	MINUHA	1993 à nos jours	6 800	750	Mission des Nations Unies en Haïti. Mettre en oeuvre l'accord de Governors Island.
Géorgie	MONUG	1993 à nos jours	135	0	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie. Surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu et enquêter sur les violations de cet accord.
Libéria	UNOMIL	1993 à nos jours	303	0	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria. Surveiller la mise en oeuvre de l'Accord de paix.

Pays ou région	Nom abrégé de la mission	Durée	Effectif global	Effectif canadien maximum	Nom de l'opération et mandat
Rwanda, Ouganda	UNOMUR	1993-1994	100	3	Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda et au Rwanda. Vérifier que l'on ne fait pas passer d'approvisionnements militaires au Rwanda.
Rwanda	MINUAR	1993-1996	5 900	430	Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda. Aider le gouvernement en transition en vue des élections.
Tchad	GONUBA	1994	Inconnu	0	Groupe d'observateurs des Nations Unies dans la bande d'Aouzou. Surveiller le retrait de l'administration lybienne.
Tadjikistan	MONUT	1994	17	0	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan. Aider à la mise en oeuvre du cessez-le-feu.
Guatemala	MINUGUA	1994 - 1996	339	2	Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de la personne au Guatemala. Vérifier la mise en oeuvre de l'Accord sur les droits de la personne et renforcer les institutions travaillant dans ce domaine.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01004836 4

DOCS

CA1 EA94 96C15 FRE

Le Canada et le maintien de la
paix. --

59750213